

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 7 juillet 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

**2016 DAE 97** Subvention (6.110 euros) à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du 7e arrondissement - UCIAP 7e - pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 juin 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du 7e arrondissement - UCIAP 7e - (7e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement, en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.110 euros est attribuée à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du 7e arrondissement - UCIAP 7e - située 7, rue Duvivier (7e) (9826 - 2016-01658) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 68.520 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 6.110 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**